

de son testament, où Nadaud retrace brièvement sa vie.
Ces lignes furent écrites par sa sœur, sous sa dictée, quelques jours avant sa mort.
« Pour Ernest Chebroux, sous la dictée de Gustave Nadaud, dans la nuit du 6 au 7 avril 1898.
« On ne m'a jamais accusé, mon ami Chebroux, d'être un vandale; avant de constituer l'acte par lequel je vais le laisser et laisse à la chanson une partie de ma petite fortune, je veux qu'on sache au prix de quels efforts elle a été acquise.
« Après la révolution de 1848, qui avait bouleversé le commerce français, j'ai quitté les affaires, abandonnant la maison à mon associé et me lançant dans la chanson comme un oiseau égaré.
« Je pris un foyer de 250 francs. Les premiers 1,000 francs que j'ai recueillis me firent de l'éditeur Viellat, puis je fis avec la maison Heugel, un traité, qui dura 20 ans, à 6,000 francs par an. C'était le beau temps de la chanson. Ici venait se placer l'histoire de l'indemnité de douze, puis de quinze cents francs qui fut demandée pour moi par Mme la princesse Mathilde pour des opérettes qui furent représentées chez elle, dans les grands salons de Paris, et qui obtinrent un grand succès. Ceci remonte aux années 1855-57.
« Comment j'ai pu vivre pendant ce temps, fréquentant les grands salons de Paris, sans jamais accepter un centime ? Il faut être pauvre pour le savoir.
« Ces opérettes sont le Docteur Vieux-Temps, la Vierge, Portes et Fenêtres et une quatrième le Roseau chantant, qui n'a jamais été jouée, qui m'appartient et que je ne prie d'accepter. Mais ce qui a fait une petite fortune, c'est l'édition de mes Chansons illustrées qui a dû me rapporter cent mille francs; un seul exemplaire s'est vendu huit mille francs; puis l'Académie m'a décerné un prix de six mille francs.
« Tu vois, ami Chebroux, que je n'ai pas trop mal vécu, faire à toi et à la chanson le don que je suis déterminé à accomplir...
On sait que Nadaud, en mourant, n'était que chevalier de la Légion d'honneur. A ce propos, M. Chebroux me confie que Nadaud avait failli devenir officier de notre ordre national.
C'était sous la présidence de M. Grévy. Nadaud, raconte M. Chebroux, avait été nommé à l'Élysée par un ami de M. Grévy qui lui avait affirmé que le président de la République tenait beaucoup à l'avoir à sa table et à son dîner.
« Nadaud, après s'être longuement fait prier, consentit à aller déjeuner un jour avec M. et Mme Grévy, M. Wilson et deux ou trois amis.
« A la fin du repas, il fit entendre quelques-uns de ses vieilles chansons. Et M. Grévy lui dit devant tous les convives :
« — Je tiens à vous annoncer moi-même, mon cher Nadaud, que vous allez recevoir, à la prochaine promotion, la rosette d'officier.
« Mais un des convives que nous ne désignons pas autrement, s'adressant à M. Grévy, objecta que cette rosette était destinée à un autre, et Nadaud... ne fut jamais promu.
« C'est égal, la chanson, cette forme aimable de la pensée, comme disait Victor Hugo, a des privilèges que peut lui envier sa sœur aînée, la poésie.
« Trois ans à peine après sa mort, Nadaud aura son monument, et Victor Hugo attend toujours le sien...
(Le Gaulois) Marcel HU TIN.

On sait que Nadaud, en mourant, n'était que chevalier de la Légion d'honneur. A ce propos, M. Chebroux me confie que Nadaud avait failli devenir officier de notre ordre national.

C'était sous la présidence de M. Grévy. Nadaud, raconte M. Chebroux, avait été nommé à l'Élysée par un ami de M. Grévy qui lui avait affirmé que le président de la République tenait beaucoup à l'avoir à sa table et à son dîner.
« Nadaud, après s'être longuement fait prier, consentit à aller déjeuner un jour avec M. et Mme Grévy, M. Wilson et deux ou trois amis.
« A la fin du repas, il fit entendre quelques-uns de ses vieilles chansons. Et M. Grévy lui dit devant tous les convives :
« — Je tiens à vous annoncer moi-même, mon cher Nadaud, que vous allez recevoir, à la prochaine promotion, la rosette d'officier.
« Mais un des convives que nous ne désignons pas autrement, s'adressant à M. Grévy, objecta que cette rosette était destinée à un autre, et Nadaud... ne fut jamais promu.
« C'est égal, la chanson, cette forme aimable de la pensée, comme disait Victor Hugo, a des privilèges que peut lui envier sa sœur aînée, la poésie.
« Trois ans à peine après sa mort, Nadaud aura son monument, et Victor Hugo attend toujours le sien...
(Le Gaulois) Marcel HU TIN.

LE CERVEAU DE GAMBETTA

Les amis du tribunal vont se réunir le dernier jour du mois pour célébrer l'anniversaire de sa mort.
A ce sujet, il nous paraît curieux de noter que le cerveau de Gambetta après son autopsie faite par les docteurs Fieuzal et Laonde, fut placé dans un récipient de cristal plein d'alcool et déposé dans une des vitrines de la collection de la Société d'anthropologie, étudiée au quatrième étage de l'ancien réfectoire des Cordeliers. A l'école pratique de la Faculté de médecine, au-dessus du musée Dupuytren.
La notice qui le concerne est ainsi conçue :
« Jean Gambetta, homme politique, mort le 21 décembre 1882, d'une péritonite, à l'âge de quarante-trois ans. Gambetta fut, avant tout et par dessus tout, un orateur... Or, on constate un développement extrême de la troisième circonvolution frontale gauche, ce qui jusqu'à présent n'a pas été signalé comme anomalie.
« Cette partie du cerveau préside à la fonction du langage articulé, ainsi que l'a démontré le savant professeur Broca.

Nous prions instamment nos correspondants de nous écrire les copies qu'ils nous envoient pour insertion que d'un seul côté de la page.
Nous rappelons que nous ne tenons aucun compte des communications anonymes.

L'ALBINOS

PAR HENRI DEMESSE

Suite du Testament Vole

DEUXIÈME PARTIE

XII
L'Albinos en campagne
Les voisins avaient déduit de ces faits que le père Cachepot avait été militaire et qu'il avait eu des enfants.
On avait également remarqué un fait assez curieux :
« Dans la rue de Paris, à Saint-Denis, il y avait alors un bijoutier qui, un beau jour, avait eu l'idée de joindre à la vente des montres, chaînes, bagues, bracelets et autres, celle des décorations... L'idée était bonne, Saint-Denis étant une ville de garnison !
« On voyait donc s'étaler, à la devanture de la boutique du bijoutier, des

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

LA LISTE DES 104

Paris, 29 décembre.

Les protestations continuent à pleuvoir sur le sujet de la publication de la prétendue liste des 104. Le parquet est saisi de l'affaire et M. Lalou, directeur de la France, a été entendu par le juge d'instruction ainsi que M. Aubé, son rédacteur en chef.
L'attitude du directeur et des rédacteurs de la France est plus que piteuse. Nul ne veut accepter la responsabilité de la publication qui fait en ce moment tant de bruit.
Cependant si, dans son ensemble, la liste de la France paraît fautive, il n'est pas douteux que bon nombre de panamistes y figurent. Ce sont ceux-là qui font le plus de bruit. Les autres gardent un dédaigneux silence.
Nous espérons que le juge d'instruction parviendra à tirer cette affaire au clair.

RAPATRIÉS DE MADAGASCAR

Montpellier, 29 décembre.

La municipalité a offert aujourd'hui aux soldats et officiers du 90^e, rapatriés de Madagascar, une représentation de gala. On a joué « La Fille du Régiment ». Des longues ovations ont été faites aux soldats.
La Marseillaise a été chantée par le ténor et jouée par les musiques militaires.
Une marche funèbre aurait pu être jouée de circonstance car on sait que le 90^e est composé de rares survivants, les neuf dixièmes de ce régiment ayant trouvé la mort dans les palus maldiviennes de Suberbie.

Alger, 29 décembre.
L'Albatros Colonia est arrivé aujourd'hui avec 450 passagers venant de Malajung. Pendant la traversée il y a eu 35 décès dont 34 convoyeurs kabyles et 1 infirmier.

ÉTUDES SOCIALES

LES EMPLOYÉS et Voyageurs de Commerce

Bien souvent déjà, nous avons attiré l'attention sur la situation de plus en plus lamentable de cette corporation.
En ce qui concerne les employés, le temps n'est pas encore bien éloigné où ils semblaient faire partie d'une classe intermédiaire entre le patronat et l'ouvrier manuel, étant donné les appointements relativement élevés auxquels pouvaient aspirer ceux chargés de tenir les livres d'une maison moyenne d'industrie ou de commerce.
Mais deux causes, l'une complétant l'autre, sont venues modifier cette situation : 1^o la création de grandes entreprises, faisant disparaître les petites maisons industrielles et commerciales ; 2^o le développement de l'instruction.

Par la première de ces causes, les connaissances techniques de l'écrivain sont devenues — sauf pour une infime minorité — complètement inutiles ; les grandes entreprises — telles que les mines, les usines de Fives-Lille — en exigeant un grand nombre d'employés, ont morcelé le travail, et créé des spécialités qui font de l'homme, non plus un ouvrier intellectuel proprement dit, mais une machine à écrire.
C'est ce morcellement de la comptabilité qui a aussi permis à des jeunes gens sortant des écoles primaires de venir, dans les bureaux, prendre petit à petit une grande partie du travail jusqu'à ce qu'ils aient, d'un coup, augmenté considérablement le nombre d'employés, et diminution plus considérable encore des appointements de ceux que leur travail force à une tenue, à des frais de toilette et de maison auxquels ces malheureux ne peuvent faire face qu'en vivant en véritables anachorètes.

Les voyageurs, qui autrefois, indépendamment d'un fixe qui assurait le nécessaire à leur famille, allaient en frais de route largement suffisants pour faire bonne figure dans les villes où ils s'arrêtaient, et une commission pour les stimuler à la vente, en sont aujourd'hui, pour la plupart, réduits à la seule commission ; disparus les appointements fixes et les frais de route. La concurrence entre industriels, entre commerçants, entre négociants, a créé cette catégorie de voyageurs vivant dans l'incertitude du lendemain, ne sachant si la chance leur sera suffisamment favorable pour que le patron puisse avancer sur les commissions prises de quoi payer les frais d'hôtel, et rentrer, quelquefois — trop souvent — après des semaines, des mois même d'absence, sans avoir gagné de quoi nourrir la femme et les enfants.

Et pourtant, nous en connaissons encore, des voyageurs, des employés, qui, parce que momentanément on est dans une situation qui

leur procure une journée plus forte que celle de la moyenne des ouvriers, se croient d'une essence supérieure et regardent du haut de leur grandeur les travailleurs de la fétidité ou de l'état !

Les inconscients, qui ne voient pas combien demain sera terrible pour eux, si une circonstance quelconque vient les priver de leur emploi !
Car, hors Paris, bien peu de villes possèdent un syndicat de ces deux corporations, et le patron peut à son gré astreindre ses employés et ses voyageurs à des besognes les plus en dehors de leur emploi, sans que ceux-ci puissent se défendre.

Et veut-on savoir à quel point certains patrons usent de la liberté d'exploitation de leurs employés, incapables de se défendre ?
En voici un exemple !
Une maison faisant à Lille le négoce des soieries, transfère, fin courant, ses magasins dans un autre quartier.

Ce négociant a donné l'ordre à tout son personnel, y compris les employés et voyageurs, de venir, pendant toute la journée du 1^{er} janvier, pour faire le déménagement.

Ainsi, voilà un patron qui assimile ses employés et voyageurs non pas à des ouvriers — car il n'est pas un ouvrier, pas un fleur, pas un typographe, à qui un patron oserait ordonner de faire un jour de fête, sans être payé en plus, son démenagement — mais à de vulgaires domestiques, auxquels on ordonne toutes les besognes, et que l'on chasse quand ils refusent d'obéir !

Voilà pourtant un cas qui démontre éloquemment la nécessité de l'union, car s'il n'y avait pas le syndicat des employés et voyageurs de commerce, il y aurait moyen de résister aux exigences de ce patron.

Mais allez donc résister, quand vous n'avez personne pour vous soutenir, et quand par contre des centaines de malheureux sont prêts à s'offrir pour faire votre travail en se contentant d'appointements plus faibles encore que ceux qui vous sont payés !

Déménagez donc le 1^{er} janvier, messieurs les employés et voyageurs ; puis, le lendemain, prenez place, celle des ouvriers la façade, et qui sait ? du train dont ça va, peut-être plus tard aurez-vous l'instinctive faveur d'aller vider les vases de nuit !
G. DEVERNAV.

Le Proletariat Meunier

Dans l'ordre productif des corporations, doit, à la suite de celle des travailleurs des champs, prendre place, celle des ouvriers meuniers, des gardes-moulin, suivant l'expression usitée. Vraiment, elle est par trop absolue, cette expression, qui, dans ses deux mots, caractérise si justement la situation entière qui est faite à cette catégorie de travailleurs. Oui, ce sont de véritables gardiens attachés à la surveillance des appareils de mouture, vivant continuellement au milieu de dangers constants, respirant une atmosphère malsaine, produite par les émanations de poussière de farine et de blé.
C'est ce qui, au bout d'un nombre d'années de service assez restreint, les rend incapables de la continuation de leur labeur quotidien, leur étant alors impossible de subvenir à eux-mêmes, le bûton et la besace sont les seuls titres de rentes dont ils puissent tirer l'indispensable de leur vie de misère.
N'y a-t-il pas là matière à tristes méditations ?
En examinant de plus près l'état social de ces malheureux exploités, nous constatons d'abord qu'ils fournissent à leurs insatiables maîtres, une journée de travail, variant entre 12 et 18 heures ; beaucoup d'usines, ayant une fabrication interrompue, même les dimanches et jours de fêtes, privent les ouvriers de la journée de repos hebdomadaire ; bien mieux, le travail étant exécuté par deux équipes (une de jour et une de nuit) dans ce cas, ils sont astreints tous les huit jours à une journée de travail de 18 heures, pour effectuer le changement de poste.
Quel est donc le salaire de ces esclaves ignorés ? Leurs appointements varient, suivant les régions, entre 50 et 130 fr. par mois, soit une moyenne de 8 fr. par jour ! Juste de quoi alimenter de quotidiennes privations.
Telle est, dans ses grandes lignes, la triste situation de cette corporation qui, jusqu'aujourd'hui, est restée dans l'ombre où la plonge une nécessité voisine de la misère. Mais que tant d'autres travailleurs aient pu se constituer un parti, et qu'ils aient pu s'associer pour l'étude et l'application des moyens propres à améliorer leur sort, eux sont restés dans l'indifférence et l'ignorance. Et cependant grand est le nombre des revendications auxquelles ils doivent aspirer et travailler à l'immédiate réalisation !
Ils sont dispersés, il est vrai, et ne peuvent pas, par cela même, des mêmes avoués qui servent si bien les corporations agglomérées, mais ce n'est pas là, ce me semble, une difficulté insurmontable.

Compagnons, nos pères ont versé leur sang pour nous faire tous libres et égaux en droits ; donc, il ne doit pas exister ni de classe exploitante, ni de classe exploitée. Envisagez la situation qui vous est faite, et comparez-la à celle qui vous est due, je suis sûr que vous aurez conscience de votre avilissement esclavagiste, et que votre premier mouvement sera de réclamer la torpille qui vous immobilise pour réclamer une plus large part de la jouissance du fruit de votre travail.
L'exemple de vos compatriotes est là pour vous indiquer la marche à suivre, pour vous convier à une entente générale, pour vous pousser à l'association syndicale. Leur organisation leur permet de traiter d'égal à égal avec leurs aînés, pourquoi ne feriez-vous pas comme eux ?
Un vieux garde-moulin.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

(De nos correspondants particuliers)

AFFAIRE DE MÈURS

Valenciennes, 29 décembre.

Une sage-femme de notre ville, madame veuve Pail, âgée de 50 ans environ, a été mise en état d'arrestation par le parquet de Valenciennes. Cette femme est inculpée d'avoir pratiqué des manœuvres abortives sur une jeune fille de Saint-Amand.
Mme Pail, bien connue du public valenciennois, a subi déjà plusieurs condamnations pour le même fait, dont une à dix ans de prison.
Le parquet s'est transporté à Saint-Amand, puis après avoir opéré une minutieuse perquisition au domicile de l'inculpée rue des Recollets, M. le procureur l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.
Cette affaire cause une grande émotion à Valenciennes.

GRAVE ACCIDENT DE VOITURE

Marqu'en-Barœul, 29 décembre.

Un accident dont les suites pouvaient être des plus terribles s'est produit sur la route de Marœul.
Un marchand de lait, M. Alphonse Frérier, venait de sortir de son domicile avec sa voiture et prenait la direction de Lille, lorsque l'équipage fut tout à coup trompé par derrière par une machine des tramways qui arrivait à toute vapeur.
La violence du choc fut telle que le véhicule fut complètement démolit, tandis que le cheval lui-même était assez sérieusement blessé aux jarrets. Quant à M. Frérier et sa fille qui se trouvaient avec lui dans la voiture, ils furent tous deux projetés sur la chaussée, sans se faire lésion notablement aucun mal.

TENTATIVE DE MEURTRE

Templeuve, 29 décembre.

Le parquet de Tournai, représenté par M. le procureur du roi, Soit, jugé d'instruction, accompagné du greffier et de M. le commandant de gendarmerie, a fait une descente à Templeuve pour y instruire une tentative de meurtre commise par une jeune fille de 22 ans, Marie Beausseur, ménagère.
Cette jeune personne ayant vu son fiancé en compagnie d'une autre ouvrière, rentra chez elle et s'empara du fusil de son père, fit feu sur les deux amoureux, mais sans les atteindre. Elle prétend que l'arme n'était pas chargée à plomb et que son père en avait bourré le canon avec des grains de froment. Marie Beausseur a déclaré qu'en tous cas elle avait tiré en l'air pour effrayer son fiancé, qui la laissait.

BRACONNIER INCORRIGIBLE

Boulogne, 29 décembre.

Un braconnier incorrigible, F. Gosselin, actuellement nanti de 117 condamnations et se trouvant à la prison de Boulogne en ce moment, va bientôt partir pour Montreuil où il aura à répondre devant le tribunal de cette ville de 18 procès et toujours pour le même délit.
Il aura donc à son actif 135 condamnations.

LES VOLS DE LENS

Lens, 29 décembre.

On sait que dans notre ville, depuis quelques semaines plusieurs vols importants ont été commis.
Ce que les Lensois savent aussi c'est que par habitude sans doute les auteurs de ces vols restent toujours inconnus.
Cependant cette fois, grâce à l'habileté de M. Viart, commissaire de police et de son brigadier M. Baingon, les frères Charles Blot, 19 ans et Alphonse 25 ans, viennent d'être découverts.
Ceux-ci ont notamment pénétré dans la cour de M. Stouff, boulevard des Ecoles où ils ont dévalisé la basse-cour et emporté 150 kilos de pommes de terre.
Ils ont également volé deux machines à vapeur, les auteurs de nombreux vols que nous avons signalés depuis quelque temps.
La police recherche Alphonse Blot qui est en fuite.

TOUJOURS LA FAUSSE MONNAIE

Roubaix, 29 décembre.

On vient de découvrir dans cette commune une grave affaire d'émission et de fabrication de fausse monnaie.
L'enquête se poursuit activement et une arrestation aurait même déjà été opérée. Nous reviendrons sur cette affaire pour ne pas entraver aujourd'hui l'action de la justice.

UNE VASTE ESCROQUERIE

Douai, 29 décembre.

Douai et l'arrondissement ont été visités par le représentant d'une maison de Paris, qui se présentait chez divers commerçants pour y offrir en dépôt un produit qui servait, disait-il, à la nourriture des animaux.
Après avoir fait miroiter aux yeux de ses dupes les avantages qui résulteraient de l'affaire, le voyageur sortait de sa poche un carnet à souche contenant des formules imprimées et le présentait au client.
Celui-ci, fasciné par les belles promesses, et plein de confiance, signait sans hésitation, convaincu qu'il venait d'apposer son nom simplement au bas d'un traité de dépôt.
Mais, après examen du compromis, le client constatait qu'il était réellement non pas le dépositaire du produit, mais le propriétaire d'un ordre d'achat payable à 90 jours.
Les victimes sont nombreuses dans notre région : elles ont, pour la plupart, porté plainte contre le patron, et le parquet de la Seine est chargé de l'instruction.
Malgré ce commencement de poursuites, il a quand même l'audace d'interdire une demande en paiement de cette marchandise, remise en dépôt et qui figure au prix de 300 francs les cent kilos, bien que ce produit soit reconnu inférieur au beurre qui coûte, lui, 16 francs les 100 kilos, soit une différence de 14 francs par 100 kilos, sur une marchandise reconnue inférieure et n'étant qu'un composé de poussière additionnée de fenouille. Il a donné l'ordre de poursuivre à outrance et d'observer juste les délais légaux, et comme le tribunal de commerce de la Seine est seul compétent, les malheureux devront payer et je puis vous affirmer qu'un boulanger de la banlieue de Douai, ayant envoyé le produit tardivement à son avocat était à la veille d'être saisi.

UN OUVRIER DÉCAPITÉ

Lens, 29 décembre.

Aujourd'hui vers midi, un ouvrier maçon, attaché aux aciéries Robert, à Lens, nommé Nicolaï Joseph, se trouvait occupé à réparer la cheminée d'un four, lorsque soudain et sans qu'on ne puisse faire prévoir cet accident, un éboulement se produisit dans la maçonnerie, et le pauvre réservoir fut cubité qui vint atteindre cet ouvrier lui coupant la tête et le poignet droit.
La mort a été instantanée. Nicolaï avait 45 ans, il laisse une veuve et trois enfants.
Un terrible incendie a éclaté au hameau de Huttes, à Gravelines, et a détruit une grange appartenant à M. Wintrebert.
Le feu, dû à la malveillance a pris naissance dans la grange renfermant la récolte de 130 hectares de terre.
Malgré le dévouement des pompiers, aidés des soldats du 11^e et des habitants, rien n'a pu être sauvé de cette grange. Les pompiers et les personnes accourues ont dû se borner à protéger les bâtiments voisins.
Trente-quatre chevaux sauvages, importés de la République Argentine, ont péri dans les flammes. Ces pauvres bêtes, qui se trouvaient dans une écurie attenante à la grange, ont été complètement carbonisées, malgré tous les efforts des pompiers qui ont cherché à les faire sortir.
Les dégâts, qui sont considérables, se montent à environ 150,000 francs.
50,000 bottes de blé, 20,000 bottes de foin, sans compter des quantités énormes de récoltes de diverses natures, ont été la proie des flammes.
On croit que le feu a été mis par deux vagabonds à qui M. Wintrebert avait refusé le logement.
Ces deux individus se sont constitués prisonniers à la gendarmerie de Gravelines. Ils nient énergiquement être les auteurs de ce terrible incendie.

TERRIBLE INCENDIE

Gravelines, 29 décembre.

Un terrible incendie a éclaté au hameau de Huttes, à Gravelines, et a détruit une grange appartenant à M. Wintrebert.
Le feu, dû à la malveillance a pris naissance dans la grange renfermant la récolte de 130 hectares de terre.
Malgré le dévouement des pompiers, aidés des soldats du 11^e et des habitants, rien n'a pu être sauvé de cette grange. Les pompiers et les personnes accourues ont dû se borner à protéger les bâtiments voisins.
Trente-quatre chevaux sauvages, importés de la République Argentine, ont péri dans les flammes. Ces pauvres bêtes, qui se trouvaient dans une écurie attenante à la grange, ont été complètement carbonisées, malgré tous les efforts des pompiers qui ont cherché à les faire sortir.
Les dégâts, qui sont considérables, se montent à environ 150,000 francs.
50,000 bottes de blé, 20,000 bottes de foin, sans compter des quantités énormes de récoltes de diverses natures, ont été la proie des flammes.
On croit que le feu a été mis par deux vagabonds à qui M. Wintrebert avait refusé le logement.
Ces deux individus se sont constitués prisonniers à la gendarmerie de Gravelines. Ils nient énergiquement être les auteurs de ce terrible incendie.

UN HOMME BROyé

Baincthun, 29 décembre.

La commune de Baincthun (Pas-de-Calais) vient d'être à nouveau mise en émoi par un affreux accident qui a coûté la vie à un malheureux ouvrier, père de famille.
Un brave ouvrier nommé Ségard, âgé de 35 ans, travaillant à la fabrique de chaux tenue par la veuve Lafort, à Baincthun, a été tué par un coup de machine à vapeur, les autres ouvriers de l'usine l'entendirent pousser des cris déchirants.
On courut immédiatement à la machine, c'est-à-dire au moulin à pierre, mais il

était trop tard. Infortuné Ségard avait été pris dans l'engrenage et réduit en bouillie. Des morceaux du cadavre sortaient du broyeur comme de la boue, mêlés avec la pierre écrasée.
C'était un spectacle horrible à voir.
Ségard laisse une veuve et cinq enfants en bas-âge.

TENTATIVE DE SUICIDE

Marqu'en-Barœul, 29 décembre.

M. Willems, ex-boulangier, demeurant en Belgique, séparé de sa femme, était venu pour la voir à Marœul, aujourd'hui dimanche. Il se trouvait à l'estaminet du « Repos des morts » quand le car à vapeur passa. M. Willems se jeta alors sur les rails et alla être écrasé par le car si un passant, M. Borek, n'avait jeté l'alarme et averti le mécanicien.
La machine s'arrêta alors. L'ex-boulangier, à reçu que quelques contusions à la tête. On ignore le véritable mobile de cette tentative de suicide.

MORDUE PAR UN CHIEN ENRAGÉ

Audembert, 29 décembre.

Le chien de M. Boucllet, maire de Audembert (P.-de-C.), a parcouru le village mordant plusieurs de ses congénères qu'il a rencontrés sur son chemin, puis est allé se diriger vers St-Inglevert où il s'est jeté sur un enfant de 5 ans, le jeune Dédisse, qui a mordu.
Après autopsy, ce chien a été reconnu atteint d'hydrophobie.
Le jeune Dédisse a été dirigé sur l'Institut Pasteur de Lille.

LA JEUNE FILLE ASSASSINÉE

Maloues-Bains, 29 décembre.

L'état de Juliette Dewolf s'est quelque peu amélioré et on espère la sauver. Les recherches opérées par la police et la gendarmerie pour retrouver les deux jeunes malfaiteurs n'ont pas encore amené de résultat.
On prétend que les deux garnements ne sont pas sans argent, mais nous racontons à une heure trop tardive pour nous permettre de vérifier l'exactitude de cette assertion, que le jeune Provost avait touché, jeudi dans la matinée, pour le compte de son père, une somme de 100 fr. qu'il avait empoché.
Avant cet argent, les deux coupables pouvaient voyager quelque temps, sans courir le risque d'être arrêtés pour mendicité.
Le bruit court que les deux jeunes garnements se sont enfuyés.

LES GRÈVES D'ITALIEN

Halain, 29 décembre.

Procès scandaleux. — Nouvelles arrestations.
Les persécutions continuent.
Hier matin, la gendarmerie belge a procédé à l'arrestation de deux malfaiteurs, le der, gréviste de l'établissement Graty et qui dès le début de la grève avait assumé la charge de secrétaire du comité de répartition des secours.
Delholander a été surpris à son domicile hier matin de très bonne heure alors qu'il était encore couché. Le malheureux n'a même pas eu le temps de faire sa toilette, il a été conduit comme un malfaiteur à la prison de Monn, où il a été transféré immédiatement et sous bonne escorte à la maison d'arrêt de Courtrai.
Delholander est beaucoup estimé par tous les ouvriers tant par son dévouement désintéressé que par son intelligence qui l'appartait dans ses fonctions de secrétaire du comité de la grève. Le malheureux est marié et père de deux enfants en bas âge. Sa femme qui relève de couches a été obligée de salter par suite de frayeur que lui a causé l'arrestation de son mari.
On craint pour la malheureuse des complications graves et des femmes de grévistes se trouvant pour la somme de 100 francs. Une somme de 100 francs a été envoyée hier aux deux camarades qui se trouvent à la maison d'arrêt de Lille et il a été décidé de faire les frais d'un avocat pour défendre le malheureux Delholander dont tout le crime consiste en s'être occupé des intérêts de ses frères de travail.
M. Pivaert a fait don de deux sacs de pommes de terre pour les familles des grévistes qui sont actuellement en prison.
Les ouvriers et tous les habitants d'Halain se demandent où finiront les injustices de tout genre dont on accable les malheureux tisserands en grève.
Il est vrai que rien ne justifie les exco-

LES GRÈVES D'ITALIEN

Halain, 29 décembre.

Procès scandaleux. — Nouvelles arrestations.
Les persécutions continuent.
Hier matin, la gendarmerie belge a procédé à l'arrestation de deux malfaiteurs, le der, gréviste de l'établissement Graty et qui dès le début de la grève avait assumé la charge de secrétaire du comité de répartition des secours.
Delholander a été surpris à son domicile hier matin de très bonne heure alors qu'il était encore couché. Le malheureux n'a même pas eu le temps de faire sa toilette, il a été conduit comme un malfaiteur à la prison de Monn, où il a été transféré immédiatement et sous bonne escorte à la maison d'arrêt de Courtrai.
Delholander est beaucoup estimé par tous les ouvriers tant par son dévouement désintéressé que par son intelligence qui l'appartait dans ses fonctions de secrétaire du comité de la grève. Le malheureux est marié et père de deux enfants en bas âge. Sa femme qui relève de couches a été obligée de salter par suite de frayeur que lui a causé l'arrestation de son mari.
On craint pour la malheureuse des complications graves et des femmes de grévistes se trouvant pour la somme de 100 francs. Une somme de 100 francs a été envoyée hier aux deux camarades qui se trouvent à la maison d'arrêt de Lille et il a été décidé de faire les frais d'un avocat pour défendre le malheureux Delholander dont tout le crime consiste en s'être occupé des intérêts de ses frères de travail.
M. Pivaert a fait don de deux sacs de pommes de terre pour les familles des grévistes qui sont actuellement en prison.
Les ouvriers et tous les habitants d'Halain se demandent où finiront les injustices de tout genre dont on accable les malheureux tisserands en grève.
Il est vrai que rien ne justifie les exco-

LES GRÈVES D'ITALIEN

Halain, 29 décembre.

Procès scandaleux. — Nouvelles arrestations.
Les persécutions continuent.
Hier matin, la gendarmerie belge a procédé à l'arrestation de deux malfaiteurs, le der, gréviste de l'établissement Graty et qui dès le début de la grève avait assumé la charge de secrétaire du comité de répartition des secours.
Delholander a été surpris à son domicile hier matin de très bonne heure alors qu'il était encore couché. Le malheureux n'a même pas eu le temps de faire sa toilette, il a été conduit comme un malfaiteur à la prison de Monn, où il a été transféré immédiatement et sous bonne escorte à la maison d'arrêt de Courtrai.
Delholander est beaucoup estimé par tous les ouvriers tant par son dévouement désintéressé que par son intelligence qui l'appartait dans ses fonctions de secrétaire du comité de la grève. Le malheureux est marié et père de deux enfants en bas âge. Sa femme qui relève de couches a été obligée de salter par suite de frayeur que lui a causé l'arrestation de son mari.
On craint pour la malheureuse des complications graves et des femmes de grévistes se trouvant pour la somme de 100 francs. Une somme de 100 francs a été envoyée hier aux deux camarades qui se trouvent à la maison d'arrêt de Lille et il a été décidé de faire les frais d'un avocat pour défendre le malheureux Delholander dont tout le crime consiste en s'être occupé des intérêts de ses frères de travail.
M. Pivaert a fait don de deux sacs de pommes de terre pour les familles des grévistes qui sont actuellement en prison.
Les ouvriers et tous les habitants d'Halain se demandent où finiront les injustices de tout genre dont on accable les malheureux tisserands en grève.
Il est vrai que rien ne justifie les exco-

LES GRÈVES D'ITALIEN

Halain, 29 décembre.

Procès scandaleux. — Nouvelles arrestations.
Les persécutions continuent.
Hier matin, la gendarmerie belge a procédé à l'arrestation de deux malfaiteurs, le der, gréviste de l'établissement Graty et qui dès le début de la grève avait assumé la charge de secrétaire du comité de répartition des secours.
Delholander a été surpris à son domicile hier matin de très bonne heure alors qu'il était encore couché. Le malheureux n'a même pas eu le temps de faire sa toilette, il a été conduit comme un malfaiteur à la prison de Monn, où il a été transféré immédiatement et sous bonne escorte à la maison d'arrêt de Courtrai.
Delholander est beaucoup estimé par tous les ouvriers tant par son dévouement désintéressé que par son intelligence qui l'appartait dans ses fonctions de secrétaire du comité de la grève. Le malheureux est marié et père de deux enfants en bas âge. Sa femme qui relève de couches a été obligée de salter par suite de frayeur que lui a causé l'arrestation de son mari.
On craint pour la malheureuse des complications graves et des femmes de grévistes se trouvant pour la somme de 100 francs. Une somme de 100 francs a été envoyée hier aux deux camarades qui se trouvent à la maison d'arrêt de Lille et il a été décidé de faire les frais d'un avocat pour défendre le malheureux Delholander dont tout le crime consiste en s'être occupé des intérêts de ses frères de travail.
M. Pivaert a fait don de deux sacs de pommes de terre pour les familles des grévistes qui sont actuellement en prison.
Les ouvriers et tous les habitants d'Halain se demandent où finiront les injustices de tout genre dont on accable les malheureux tisserands en grève.
Il est vrai que rien ne justifie les exco-

LES GRÈVES D'ITALIEN

Halain, 29 décembre.

Procès scandaleux. — Nouvelles arrestations.
Les persécutions continuent.
Hier matin, la gendarmerie belge a procédé à l'arrestation de deux malfaiteurs, le der, gréviste de l'établissement Graty et qui dès le début de la grève avait assumé la charge de secrétaire du comité de répartition des secours.
Delholander a été surpris à son domicile hier matin de très bonne heure alors qu'il était encore couché. Le malheureux n'a même pas eu le temps de faire sa toilette, il a été conduit comme un malfaiteur à la prison de Monn, où il a été transféré immédiatement et sous bonne escorte à la maison d'arrêt de Courtrai.
Delholander est beaucoup estimé par tous les ouvriers tant par son dévouement désintéressé que par son intelligence qui l'appartait dans ses fonctions de secrétaire du comité de la grève. Le malheureux est marié et père de deux enfants en bas âge. Sa femme qui relève de couches a été obligée de salter par suite de frayeur que lui a causé l'arrestation de son mari.
On craint pour la malheureuse des complications graves et des femmes de grévistes se trouvant pour la somme de 100 francs. Une somme de 100 francs a été envoyée hier aux deux camarades qui se trouvent à la maison d'arrêt de Lille et il a été décidé de faire les frais d'un avocat pour défendre le malheureux Delholander dont tout le crime consiste en s'être occupé des intérêts de ses frères de travail.
M. Pivaert a fait don de deux sacs de pommes de terre pour les familles des grévistes qui sont actuellement en prison.
Les ouvriers et tous les habitants d'Halain se demandent où finiront les injustices de tout genre dont on accable les malheureux tisserands en grève.
Il est vrai que rien ne justifie les exco-

LES GRÈVES D'ITALIEN

Halain, 29 décembre.

Procès scandaleux. — Nouvelles arrestations.
Les persécutions continuent.
Hier matin, la gendarmerie belge a procédé à l'arrestation de deux malfaiteurs, le der, gréviste de l'établissement Graty et qui dès le début de la grève avait assumé la charge de secrétaire du comité de répartition des secours.
Delholander a été surpris à son domicile hier matin de très bonne heure alors qu'il était encore couché. Le malheureux n'a même pas eu le temps de faire sa toilette, il a été conduit comme un malfaiteur à la prison de Monn, où il a été transféré immédiatement et sous bonne escorte à la maison d'arrêt de Courtrai.
Delholander est beaucoup estimé par tous les ouvriers tant par son dévouement désintéressé que par son intelligence qui l'appartait dans ses fonctions de secrétaire du comité de la grève. Le malheureux est marié et père de deux enfants en bas âge. Sa femme qui relève de couches a été obligée de salter par suite de frayeur que lui a causé l'arrestation de son mari.
On craint pour la malheureuse des complications graves et des femmes de grévistes se trouvant pour la somme de 100 francs. Une somme de 100 francs a été envoyée hier aux deux camarades qui se trouvent à la maison d'arrêt de Lille et il a été décidé de faire les frais d'un avocat pour défendre le malheureux Delholander dont tout le crime consiste en s'être